Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260529-20260430-DE

Mairie de Kermaria-Sulard

PV de la séance du mercredi 30 avril 2026 à 19h00

Salle de la mairie

Séance ordinaire

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 17 avril 2026 se sont réunis en session Ordinaire à la Salle de la mairie, sous la présidence de Joyselle Le Calvez Maire.

Etaient présents : LE CALVEZ Joyselle ; LE MUZIC Gurvan ; LE GAC Béatrice ; HENRY Alain ; BRIOT Angélique ; CREC'HRIOU Yann ; MARONNE Mireille ; FOUQUET Jacques ; ROGER Janette ; DESVAUX Benoît ; NOUSSAN Solene ; EVEN Thierry ; LE BOUFFANT Gildas ; LE HUEROU Audrey ; DRU Emmanuel

Excusés : : Mr Le Bouffant Gildas donne pouvoir à Mme Audrey Le Huerou
Absents : Mr Henry Alain
Secrétaire de séance : Mr Le Muzic Gurvan

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Le Muzic Gurvan a été désigné secrétaire de séance par le Conseil.

Madame la Maire ouvre la séance à 19h00 après avoir constaté que le quorum est atteint.

Madame la maire demande si les membres du Conseil ont des observations à formuler sur le procès-verbal

De la séance du 30 mars 2026

- Délibération 2026-03-30-01 Election du maire
- Délibération 2026-03-30-02 Commissions obligatoires et thématiques
- Délibération 2026-03-30-03 Election des adjoints
- Délibération 2026-03-30-04 Indemnités des élus
- Délibération 2026-03-30-05 Constitution de la commission d'Appel d'Offres
- 2026-03-30-06 Création des commissions municipales
- 2026-03-30-07 Elections des délégués SDE
- 2026-03-30-08A Désignation des représentants SIVU
- 2026-03-30-09 Délégation de pouvoir permanente pour la défense des intérêts de la commune
- 2026-03-30-10 Autorisation générale et permanente de poursuite

De la séance du 08 avril 2026

- Délibération 2026-04-08-01 Désignation des représentants du SIRP
- Délibération 2026-04-08-02 Candidature au label « Ville active et sportive »

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260529-20260430-DE

1° Proposition des membres de la CCID

	NOM	PRENOM	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
1	LE MUZIC	GURVAN	30/06/1994	3 Ar C'hroaz Hent 22450 Kermaria-Sulard	Locataire
2	BRIOT	ANGELIQUE	14/07/1985	10 b Résidence Pors Bodiou 22450 Kermaria-Sulard	Locataire
3	HENRY	ALAIN	05/06/1964	2 Ar Vod 22450 Kermaria-Sulard	T. F
4	LE GAC	BEATRICE	27/11/1959	17 Résidence des moulins 22450 Kermaria-Sulard	T. F
5	DESVAUX	BENOIT	28/08/1971	42 Les Hauts du Dourdu 22450 Kermaria-Sulard	T. F
6	MARONNE	MIREILLE	18/10/1951	4 Parc Soul 22450 Kermaria-Sulard	T. F
7	ROGER	JANETTE	11/01/1948	39 Cité des Lauriers 22450 Kermaria-Sulard	T. F
8	CREC HRIOU	YANN	20/01/1972	2 Résidence Ty Lampaler 22450 Kermaria-Sulard	T. F
9	FOUQUET	JACQUES	02/05/1952	4 Résidence du Crec'h 22450 Kermaria-Sulard	T. F
10	LE BOUFFANT	GILDAS	02/04/1961	1 Milin Fospoul 22450 Kermaria-Sulard	T. F
11	NOUSSAN	SOLENE	02/09/1985	4 Résidence des ormes 22450 Kermaria-Sulard	Locataire
12	EVEN	THIERRY	03/05/1956	7 Résidence Ty Mamie Anne 22450 Kermaria-Sulard	Locataire
13	LE HUEROU	AUDREY	05/10/1981	48 Résidence des ormes 22450 Kermaria-Sulard	T. F
14	DRU	EMMMANUEL	30/03/1981	44 Résidence des Ormes 22450 Kermaria-Sulard	T. F
15	BOITEL	DOMINIQUE	12/01/1945	2 Rue du Lavoir 22450 Kermaria-Sulard	T. F
16	HENRY	MARIE-JO	08/09/1943	Ar Poul Ranet 22450 Kermaria-Sulard	T. F
17	LETERRIER	MICHEL	09/02/1964	33 cité des Lauriers 22450 Kermaria-Sulard	T. F
18	CREACH	AGATHE	02/08/1990	2 impasse du Crec'h 22450 Kermaria-Sulard	T. F
19	EMOND	SANDRINE	21/04/1968	24 Résidence des Ormes 22450 Kermaria-Sulard	T. F
20	ANDRE	LYSIANE	03/04/1948	4 Pont Guen 22450 Kermaria-Sulard	T. F
21	LE MOULT	VINCENT	15/12/1964	12 Résidence de Ker Huel 22450 Kermaria-Sulard	T. F
22	JEZEQUEL	JEAN-YVES	02/07/1958	5 route de Penvénan 22450 Kermaria-Sulard	T. F
23	LE SECH	BEATRICE	25/01/1988	32 Résidence des Ormes 22450 Kermaria-Sulard	Locataire
24	OMNES	MICHELE	31/10/1955	2 rue des Rosiers 22300 ROSPEZ	T. F

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260529-20260430-DE

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur de la commune	LE MUZIC	GURVAN	glemuzicks@gmail.com	06 37 35 31 24

PRÉCISE qu'au moins un des commissaires doit résider en dehors de la commune

ADOPTE à 14 voix

2° Désignation d'un représentant pour la commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLET)

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, décide de désigner **M. Henry Alain** représentant titulaire à la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées de Lannion-Trégor Communauté.

ADOPTE à 14 voix

3° Nomination du représentant de la commune de Kermaria-Sulard au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) LANNION TREGOR AMENAGEMENT

La Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Lannion-Trégor Aménagement est la société d'aménagement et de construction créée en 2019 à l'initiative de ses actionnaires, LANNION TREGOR COMMUNAUTE et les 57 communes du territoire pour les accompagner dans leur développement urbain, par son expertise et son ingénierie

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, décide de désigner pour représenter la commune à l'assemblée spéciale **M. HENRY Alain**

ADOPTE à 14 voix

4° Désignation du correspondant de défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de désigner **Monsieur Le Bouffant Gildas** en qualité de correspondant de défense de la commune de Kermaria-Sulard

ADOPTE à 14 voix

5° Désignation des délégués du C.L.A

Les délégués auront pour mission de :

- Participer aux réunions de pilotage et de diagnostic.
- Suivre l'allocation des moyens et l'évaluation des actions engagées.
- Veiller à l'articulation du CLA avec les autres dispositifs municipaux (Périscolaire, Plan Mercredi, etc.).

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260529-20260430-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de désigner

Noms	Prénoms	Qualité
LE HUEROU	AUDREY	Titulaire
LE MUZIC	GURVAN	Titulaire
BRIOT	ANGELIQUE	Suppléants
DRU	EMMANUEL	Représentant des parents

ADOPTE à 14 voix

6° Désignation du délégué au collège des 7 îles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de désigner **Madame Solene NOUSSAN** en qualité de représentante titulaire de la commune de Kermaria-Sulard

ADOPTE à 14 voix

7° Aide à la lutte contre le frelon asiatique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal et sur les propriétés privées à la demande des propriétaires.et d'apporter une aide financière comme précisé sur le tableau ci-dessus.

Type intervention	Contribution commune	Part à la charge du propriétaire (Domaine privé)
Intervention sur nid primaire (diamètre Inférieur à 10cm)	15 €/nid	Solde
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm)	25 €/nid	Solde

ADOPTE à 14 voix

8° Mise en place d'une commission d'action sociale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré propose de composer la commission d'action sociale avec des élu.es et non élu.es dont les identités sont indiquées ci-dessous

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260529-20260430-DE

Elu.es	Non élu.es
BRIOT ANGELIQUE	ROUGNANT MARIE-JO
MARONNE MIREILLE	LE HUEROU ALAIN
ROGER JANETTE	HENRY MARIE-JO
LE BOUFFANT GILDAS	SOREAU COLETTE

ADOPTE à 14 voix

9° Adhésion au BRUDDED

L'association **BRUDED** est un réseau de partage d'expériences entre collectivités qui permet de bénéficier des retours de terrain d'autres élus ayant déjà mis en place des projets similaires

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'approuver l'adhésion de la commune de Kermaria-Sulard à l 'association BRUDED.

ADOPTE à 14 voix

10° Adhésion au SMITRED

La maire rappelle que la gestion des déchets ménagers et assimilés est une compétence obligatoire de la collectivité. Face aux enjeux croissants de transition écologique, de renforcement des consignes de tri et de maîtrise des coûts de traitement, il est proposé de rejoindre le **SMITRED Ouest d'Armor (Valorys)**.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'approuver l'adhésion de la commune de Kermaria-Sulard au SMITRED Ouest d'Armor.

ADOPTE à 14 voix

Questions diverses

1°Mise en place d'un composteur autonome.

Par pour donner suite à la réunion du 30 avril 2026 à 14h15 au restaurant scolaire avec Sandrine PIE de LTC, Mme Emile Sadou agent communale, Mme Kristina Le Corfec Agent communale, Mr Jerome Le Henaff Chef de cuisine API ainsi que Mme Beatrice Le Gac Adjointe aux affaires scolaires et restaurant scolaire, Mr Jacques Fouqet Conseiller délégué Voirie Bâtiments et Mme Audrey le Huerou, Mme Audrey Le Huerou a souhaité prendre la parole.

Elle indique qu'une convention d'aménagement et de suivi de compostage autonome en établissement a été remis en main propre à Mme Béatrice Le Gac. Elle a été signée par La maire de la commune de Kermaria-Sulard, la société API et le président de LTC le 05 février 2026.

Le matériel sera mis à disposition gratuitement sur la commune. Une formation sera nécessaire à 2 agents de la commune et 1 référent de la société de restauration. Des dates seront proposées par LTC ultérieurement. (Prestataire extérieur). LTC s'engage à

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260529-20260430-DE

mettre à disposition gratuitement un agent pour le suivi. La commune s'engage à ajouter une nouvelle mission dans le fiche de poste des agents référents.

La commune s'engage

- à autortiser l'implantation de matériel sur ses terrains.
- A faire le nécessaire pour le réapprovisionnement de la matière sèche (Feuilles sèches, copeaux…)
- Prendre en charge l'achat de cadenas à vélo pour fermer les composteurs afin d'éviter les dépôts sauvages (voir également avec le services technique pour des platines inox)

Une surface de +- 6/10 m2 sera nécessaire pour l'implantation.

Tous les participants sont allés débattre en extérieur sur la possibilité la plus adéquat et pratique de l'endroit de l'implantation de ses composteurs. Mme Sandrine PIE s'accorde sur le choix « cote cuisine » suivant les modalités définies. L'endroit prévu initialement paraissait un peu plus compliqué pour l'implantation (terrain en pente, roche et plus couteux en travaux pour la commune).

2°La maire informe que les allées de l'ancien cimetière ont été nettoyé au tracteur et machine de Louannec par un employé communal de Louannec. Dans le nouveau cimetière du « miscanthus » a été mis entre les tombes pour essai.

3° Gurvan informe qu'un nouveau Food Truck sera présent les vendredis de 18h à 21h dans le bourg « Rougail Breton » avec un plat différent chaque semaine.

4° Cérémonie du 08 mai. Départ à 11h00 devant la mairie

5° La maire demande à ce que les drapeaux sur mat soit remis devant le camping.

6°La maire informe qu'un arrêté sera fait pour changer de sens de circulation dans la monté de Pont Ar Hoail conformément au code de la route.

Fin du conseil municipal à 20h20

La Maire,
Joyselle LE CALVEZ